Image not found or type unknown

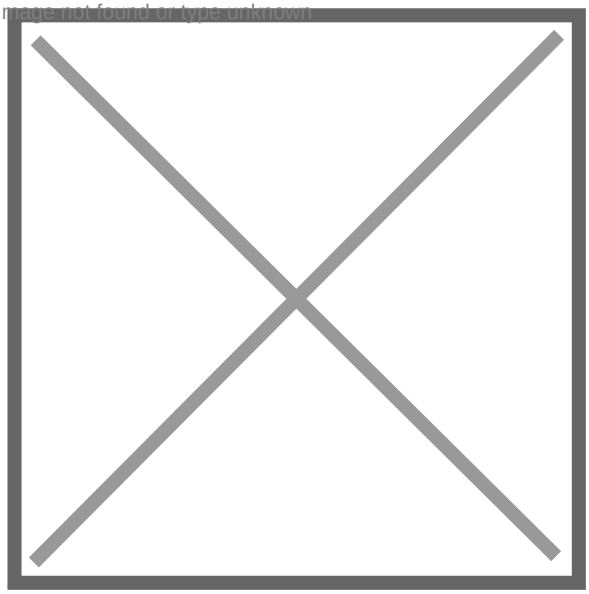

Probleme pour garde d enfant

Par **jeremy12**, le **16/10/2008** à **15:07**

bonjour je voudrai avoir des reponse au question je suis separer depuis 1 ans mais pas marie mais j ai deux enfants 3 ans et 2 ans je doit partir a 50 kilometre de mais enfants pour reson professionnelle et mon ex veux m obliger a pas partir pour que l on garde les enfants 1 semaine sur deux je voulais savoir si elle avais le droit de mobliger a pas partir ???? elle veux aller devant un juge pour plus faire a la miable car les enfant son avec elle moi je les et un wee end sur deux et elle a na marre et mon fils et scolariser a 300 metre de chez sa mere car si on fait une semane chacun on peux pas le changer d ecole comme sa . et actuellement je suis au chomage merci de m aidee dans mon histoir et de me dire se que je peux faire ou pas faire et si on va devant un juge se que je risque merci

Par **Marion2**, le **16/10/2008** à **15:27**

Bonjour,
Votre ex compagne n'a aucune raison de vouloir vous empêcher de partir à 50kms, à plus forte raison si vous avez la chance d'avoir pu retrouver un emploi.
50 kms, c'est peu et vous pourrez continuer à avoir vos enfants un week-end sur deux.

Si elle veut saisir le JAF, laissez la faire, vous n'avez rien à craindre.
Cordialement

Par **domi**, le **16/10/2008** à **15:29**

Bonjour , vous ne risquez rien et vous avez totalement le droit de déménager , surtout si c'est pour prendre un emploi ! Si vous allez devant le JAF , celui-ci mettra en place le droit de garde , le droit de visite et d'hébergement ainsi que le montant d'une pension alimentaire.Votre ex ne peut pas vous obliger à rester si vous avez trouvé un emploi ailleurs ! bon courage Domi

Par **domi**, le **16/10/2008** à **15:31**

Oups !désolé Laure ,il n'y avait pas encore de réponse quand j'ai écrit la mienne !

Par **jeremy12**, le **16/10/2008** à **15:49**

merci de votre reponse mais elle veux faire 2 semaine chacun pour alleger les frai de mais enfant et si on passe devant un juge il peux m oblige a pas partir

Par **domi**, le **16/10/2008** à **16:00**

rebonjour , ne vous inquiétez pas , le JAF , ne va pas vous obliger à rester ! 50 kms ce n'est rien du tout ! Domi

Par **Marion2**, le **16/10/2008** à **17:05**

Bonjour,
Pas de problème Domi.
Bonne fin d'après-midi

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés